Appel international pour la levée de l’interdiction du FORSC

@rib News, 26/11/2009BurundiÂ : Le gouvernement doit annuler lâ€™interdiction frappant une association de la sociÃ©tÃ© civileLes menaces et les restrictions sont une tentative de faire taire les critiques(Bujumbura, le 25 novembre 2009) â€“ Les autoritÃ©s burundaises devraient retirer immÃ©diatement une ordonnance mettant hors la loi le Forum pour le renforcement de la sociÃ©tÃ© civile (FORSC), une structure qui rÃ©unit 146 associations burundaises de la sociÃ©tÃ© civile, ont dÃ©clarÃ© Amnesty International, lâ€™East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project (Projet des dÃ©fenseurs des droits humains de lâ€™Est et de la Corne de lâ€™Afrique), et Human Rights Watch dans une dÃ©claration conjointe publiÃ©e aujourd Le gouvernement devrait aussi cesser les menaces et actes de harcÃ¨lement Ã lâ€™encontre des militants de la sociÃ©tÃ© civ ont indiquÃ© ces organisations.Lâ€™ordonnance, signÃ©e par le ministre de lâ€™IntÃ©rieur Edouard Nduwimana le 23Â novembreÂ 2009, annule lâ€™ordonnance portant agrÃ©ment lÃ©gal au FORSC, invoquant une soi-disant erreur techniqu dans ladite ordonnance, approuvÃ©e par ce mÃªme ministre en mai 2006. Câ€™est la premiÃ¨re organisation non gouvernementale Ã Ãªtre interdite au Burundi, Ã©volution inquiÃ©tante alors que le pays se prÃ©pare Ã des Ã©lections prÃ©sidentielles.

Cette interdiction fait suite Ã plusieurs semaines de recrudescence dâ€™actes dâ€™intimidation, de harcÃ¨lement et de menac contre des militants de la sociÃ©tÃ© civile travaillant sur des questions relatives Ã la lutte contre lâ€™impunitÃ©. La semaine prÃ©cÃ©dant la signature de lâ€™ordonnance, le dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral du Forum, Pacifique Nininahazwe, ainsi que Pierre Mbonimpa, prÃ©sident de lâ€™Association pour la protection des droits humains et des personnes dÃ©tenues (APRODH), ont dit avoir Ã©tÃ© placÃ©s sous surveillance par le Service national de renseignement et ils ont reÃ§u une sÃ©rie de menaces de mort.Â Â«Â Lâ€™interdiction du FORSC par le gouvernement burundais semble nâ€™avoir aucun fondement juridique rÃ©el e une attaque frontale contre la libertÃ© dâ€™associationÂ Â», a dÃ©clarÃ© Georgette Gagnon, directrice pour lâ€™Afrique Ã H Rights Watch. Â«Â Venant sâ€™ajouter aux menaces contre deux militants trÃ¨s respectÃ©s, câ€™est lÃ une tentative cynique rÃ©duire au silence la sociÃ©tÃ© civile dynamique du Burundi.Â Â»Le FORSC, qui a rassemblÃ© des organisations de la sociÃ civile dans un certain nombre de campagnes portant sur des questions allant de la justice de transition Ã lâ€™observation des Ã©lections , sâ€™est trouvÃ© rÃ©cemment au premier rang des efforts pour lutter contre lâ€™impunitÃ© Ã la suite de plusieur qui ont eu lieu en 2009. Le FORSC a dirigÃ© une campagne appelant Ã mener des enquÃªtes sÃ©rieuses sur les assassinats dâ€™Ernest Manirumva et de Salvator Nsabiriho. Des tÃ©moins ont mentionnÃ© lâ€™implication dâ€™agents de lâ€™Etat da assassinats. A la suite dâ€™une dÃ©claration faite par Nininahazwe le 7 novembre, dans laquelle il demandait au PrÃ©sident Pierre Nkurunziza de rÃ©agir aux assassinats, le ministre de lâ€™IntÃ©rieur Nduwimana a convoquÃ© le FORSC et plusieurs autres organisations et a menacÃ© de les Â«Â punirÂ Â» pour leur franc-parler. La semaine suivante, Nininahazwe et Mbonimpa ont commencÃ© Ã recevoir des menaces de mort. Le 18 novembre, huit organisations ont adressÃ© une lettre ouverte au PrÃ©sident Nkurunziza, exprimant leurs prÃ©occupations Ã propos de ces menaces et appelant Ã mettre fin aux actes de harcÃ¨lement contre la sociÃ©tÃ© civile.Â«Â Lâ€™interdiction dâ€™une organisation plusieurs jours aprÃ¨s quâ€™elle des menaces â€“ malgrÃ© les tentatives du gouvernement pour formuler lâ€™interdiction en des termes lÃ©gaux formels â€“ so des inquiÃ©tudes quant Ã la dÃ©termination du gouvernement Ã rÃ©duire ses dÃ©tracteurs au silenceÂ Â», a observÃ© Hass Shire, directeur exÃ©cutif de lâ€™East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project. Â«Â Au lieu de supprimer des groupes de la sociÃ©tÃ© civile, il devrait sâ€™engager dans un dialogue productif avec eux afin dâ€™amÃ©liorer les conditions de tous les Burundais.Â Â»Selon lâ€™ordonnance, lâ€™interdiction du FORSC est basÃ©e sur le fait que certains de ses mem sont enregistrÃ©s auprÃ¨s du ministÃ¨re de la Fonction publique, du travail et de la sÃ©curitÃ© sociale (les syndicats, par exemple), et du ministÃ¨re de la Justice (par exemple lâ€™Ordre des avocats), plutÃ´t quâ€™auprÃ¨s du ministÃ¨re de lâ€™IntÃ qui rÃ¨gle lâ€™enregistrement de la plupart des organisations non gouvernementales. Cependant, ces groupes Ã©taient membres du Forum quand le ministÃ¨re de lâ€™IntÃ©rieur a approuvÃ© ses statuts et la liste de ses adhÃ©rents en 2006. Des avocats burundais interrogÃ©s par Human Rights Watch ont affirmÃ© que lâ€™ordonnance nâ€™avait aucune base lÃ©gale. U avocats a fait remarquer que plusieurs structures, agissant dans les domaines du VIH/SIDA et du dÃ©veloppement Ã©conomique, relÃ¨vent de diffÃ©rents ministÃ¨res. Adopter une ordonnance en invoquant le fait que des associations diverses ne peuvent pas former des rÃ©seaux reconnus lÃ©galement Ã©tablirait un prÃ©cÃ©dent lÃ©gal dangereux, a dÃ©clar avocat. MÃªme en recourant Ã une interprÃ©tation du droit burundais qui interdirait de former de tels rÃ©seaux, un fonctionnaire du ministÃ¨re de lâ€™IntÃ©rieur sâ€™exprimant lors dâ€™une confÃ©rence de presse le 24 novembre nâ€™a pa pourquoi une erreur commise par le ministÃ¨re lui-mÃªme devrait aboutir Ã interdire une organisation, plutÃ´t quâ€™Ã des effo pour rÃ©gulariser sa situation. PressÃ© par les journalistes, le fonctionnaire, RenÃ© Gabriel Simbakeneye, a affirmÃ© que lâ€™ordonnance avait pour but de Â«Â suspendreÂ Â» le FORSC. Il a dÃ©clarÃ© que lorsque le forum aurait Â«Â corrigÃ© les [dans ses statuts], le ministre lui fera la faveur de lâ€™autoriser Ã continuer ses activitÃ©sÂ Â». Les organisations burundaises la sociÃ©tÃ© civile ont fait remarquer dans une dÃ©claration du 24 novembre que lâ€™ordonnance viole des droits humains fondamentaux. Lâ€™article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Burundi est un Etat partie, stipule que toute personne a droit Ã la libertÃ© dâ€™association. Les seules restrictions permises sont celles qui sont Â«Â prÃ©vues par la loi et qui sont nÃ©cessaires dans une sociÃ©tÃ© dÃ©mocratique, dans l'intÃ©rÃªt de la sÃ©curitÃ© natio sÃ»retÃ© publique, de l'ordre public, ou pour protÃ©ger la santÃ© ou la moralitÃ© publiques ou les droits et les libertÃ©s d'autruiÂ Â». Aucune de ces restrictions nâ€™a Ã©tÃ© invoquÃ©e pour justifier lâ€™interdiction du FORSC. Human Rights Wa and Horn of Africa Human Rights Defenders Project, et Amnesty International ont exhortÃ© le gouvernement du Burundi Ã annuler lâ€™ordonnance immÃ©diatement et Ã autoriser le FORSC Ã poursuivre ses activitÃ©s. Â«Â Le gouvernement burun le droit, en vertu du droit international, de rÃ©glementer la formation et les activitÃ©s des organisations de la sociÃ©tÃ© civileÂ Â», a indiquÃ© Tawanda Hondora, Directeur adjoint du programme Afrique Ã Amnesty International dâ€™Amnesty International. Â«Â Mais interdire un groupe parce quâ€™il remet en question les pratiques du gouvernement est une grave violation des droits humains dans cette pÃ©riode dÃ©cisive de lâ€™histoire du Burundi.Â Â»ContexteLe FORSC est lâ€™une d organisations burundaises les plus actives. Il a Ã©tÃ© fondÃ© en 2006 avec pour mission le Â«Â renforcement du

positionnement et de la visibilitÃ© de la sociÃ©tÃ© civile afin de contribuer efficacement Ã lâ€™Ã©mergence et Ã la consolidat
Etat respectueux de lâ€™Etat de droit, oÃ¹ rÃ¨gnent la paix et la prospÃ©ritÃ©Â Â». Ses activitÃ©s rÃ©centes incluent la coordi
des militants de la sociÃ©tÃ© civile pour contrÃ´ler des consultations appuyÃ©es par lâ€™ONU sur la justice de transition.AprÃ
lâ€™assassinat en avril dâ€™Ernest Manirumva, vice-prÃ©sident de lâ€™organisation anti-corruption OLUCOME, le Forum a la
campagne Â«Â Justice pour Ernest ManirumvaÂ Â», demandant au gouvernement dâ€™identifier et dâ€™arrÃªter les coupable
soupÃ§onnÃ©s par de nombreuses organisations de la sociÃ©tÃ© civile dâ€™Ãªtre des agents de lâ€™Etat. Cette campagne s
avoir Ã©tÃ© lâ€™un des principaux moteurs ayant entraÃ®nÃ© la dÃ©cision du procureur de la rÃ©publique de dissoudre une
commission dâ€™enquÃªte inactive dÃ©signÃ©e par le gouvernement et de la remplacer au mois dâ€™octobre par une nouvel
commission qui semble avoir entrepris des enquÃªtes sÃ©rieuses.En novembre, le FORSC a dÃ©noncÃ© publiquement le
meurtre de Salvator Nsabiriho, un jeune homme qui a Ã©tÃ© convoquÃ© le 13 octobre par le gouverneur de la province de
Kayanza Ã propos dâ€™un litige de propriÃ©tÃ©. Selon le FORSC et de nombreuses autres organisations, Nsabiriho a Ã©tÃ©
interrogÃ© puis battu avec brutalitÃ© par la police agissant sur les ordres du gouverneur, Senel Nduwimana. Nsabiriho a
succombÃ© Ã ses blessures le 5Â novembre, aprÃ¨s avoir dÃ©noncÃ© les coupables Ã sa famille et Ã des dÃ©fenseurs buru
des droits humains.Le 10 novembre, le mÃªme jour oÃ¹ le ministre Nduwimana a menacÃ© de Â«Â punirÂ Â» le FORSC et
dâ€™autres organisations de la sociÃ©tÃ© civile, Nininahazwe et Mbonimpa ont reÃ§u des menaces de mort de la part dâ€™in
liÃ©s au Service national de renseignement. Ils ont Ã©tÃ© informÃ©s que des agents du renseignement voulaient les tuer Ã
cause dâ€™informations quâ€™ils Ã©taient censÃ©s possÃ©der sur le meurtre de Manirumva.